



Question de procédure civile

Par **spicata**, le **24/03/2016** à **16:51**

bonjour à tous
il s'agit d'une question de procédure de droit

en droit civil, dans une action au tribunal d'instance effectué par un groupe de personnes qui sont toutes représentées par le même avocat.
certaines se désistent.
est ce que lors de l'audience de désistement pour ceux qui se sont désistées, la présence de l'avocat est requise.
ou l'audience peut elle se tenir sans représentant; aucun ni des parties, ni des défendeurs, ni de l'avocat.

merci de me tenir informé si vous connaissez la réponse sûre.